

Contribution du secteur collège sur les options

Le congrès de Grenoble a adopté un mandat d'étude sur les options en collège, en lien avec la réflexion nécessaire sur les horaires des élèves, dans le contexte de la réforme du collège et des attaques contre les LCA, les classes bilingues et sections euro au nom d'un égalitarisme. L'assouplissement de la réforme par J-M. Blanquer a confirmé l'existence des enseignements facultatifs renforçant l'autonomie quant à leur création et à leur financement. Des académies ont laissé les établissements ouvrir des enseignements facultatifs sur leur « marge de manœuvre » rognant toujours plus sur les moyens dans les établissements, sans carte académique des options.

Le secteur collège a posé la question des options en collège lors d'un stage syndical national sous le double prisme des mandats du SNES-FSU sur la culture commune et de la mixité sociale et scolaire des établissements.

Les études sur la mixité montrent que les options n'ont pas de rôle significativement aggravant sur la ségrégation entre les établissements. Si les options sont évoquées comme cause, elles sont, pour les familles cherchant à contourner la carte scolaire ou faisant le choix assumé d'inscrire leurs enfants dans le privé, un prétexte, la raison principale étant la recherche de l'entresoi. Au contraire, les débats ont montré que les options permettaient de « garder » des élèves socialement favorisés dans les établissements difficiles. Cette analyse rejoint les mandats du SNES-FSU sur l'éducation prioritaire avec la demande d'une carte des options académique, favorisant les établissements de l'éducation prioritaire, et un financement fléché.

Nos mandats sur la culture commune posent la question de l'introduction de nouveaux enseignements indispensables à la construction d'une culture commune émancipatrice : LCA, théâtre, cinéma audiovisuel, langues, information et documentation, diversité des champs technologiques... Autant d'ouvertures sur des champs de la culture commune dont les élèves socialement défavorisés et des établissements ruraux sont souvent exclus.

Les options sont une possibilité pour permettre aux élèves d'appréhender la culture commune. A terme, il semble nécessaire que les enseignements facultatifs aient vocation à être pour la plupart introduits dans un tronc commun qui évite les parcours différenciés. Cela nécessite une carte académique des options et un financement. Reste des questions essentielles pour réfléchir à la place des options :

- quels enseignements optionnels ? Faut-il définir une liste d'option ou des champs de la culture commune qui pourraient être mis en œuvre différemment selon les qualifications des enseignants ?
- quels volumes horaires pour les options ? Faut-il envisager une progressivité de la Cinquième à la Troisième ?
- quels choix laissés aux élèves et aux familles dans le choix des options ? Faut-il imposer plusieurs options pour éviter de renforcer la ségrégation intra-établissement et le risque de pré orientations ?

Le mandat d'étude sur les options est un mandat ancien sur des enseignements qui concernent un quart des collégiens. Le prendre à bras le corps, c'est réfléchir à notre projet éducatif pour faire réussir tous les élèves !

Secteur collège du SNES national